

# ETUDES POUR LA GESTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS



ETUDES POUR LA GESTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS : ETAT DES LIEUX, SCHÉMA CONCEPTUEL, INTERPRÉTATION DE L'ETAT DES MILIEUX (IEM), PLAN DE GESTION, ANALYSE DES RISQUES RÉSIDUELS (ARR), SURVEILLANCES, SERVITUDES.

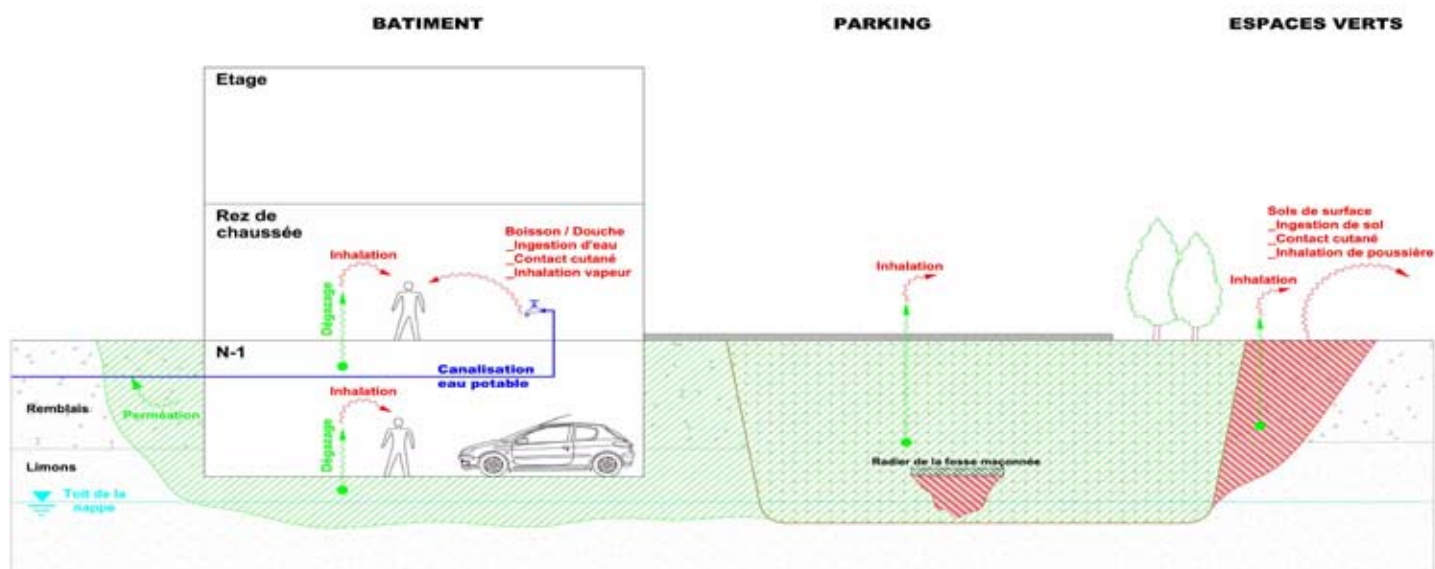
## PRINCIPE

L'ensemble de ces études constitue les outils de la démarche nationale de gestion des sites et sols pollués, telle que précisée dans les textes ministériels de février 2007.

Ces études permettent de déterminer les modalités de gestion des sites et sols pollués à mettre en œuvre pour répondre aux deux objectifs, précisés par le MEEDDAT, de maîtrise des sources et de maîtrise des impacts sanitaires et environnementaux engendrés par un site pollué.

Elles comprennent un outil d'aide à la décision (le plan de gestion) permettant au gestionnaire du site de sélectionner les actions les plus adaptées à la situation et de rationaliser les montants dédiés à la gestion du site.

Elles impliquent une équipe pluridisciplinaire (experts en études, en travaux de dépollution, en analyses de risques) ainsi qu'une étroite collaboration avec le gestionnaire du site et le cas échéant avec l'administration.





# L'EXPERT DES SITES ET SOLS POLLUÉS

## DOMAINES D'APPLICATION

Ces outils sont utilisés dans de nombreux contextes : ICPE ou non ICPE, en activité ou en cessation, lors d'un changement d'usage, en cas de cession, lors de projets immobiliers sur d'anciens sites industriels... Ces études peuvent également servir pour préciser les budgets de remise en état à provisionner dans le cas d'une éventuelle cessation de l'activité. Elles permettent d'optimiser les projets de réaménagement ou le type de valorisation foncière d'un site.

## MÉTHODOLOGIE

Le MEEDDAT a défini deux démarches de gestion distinctes, selon, schématiquement, que l'on considère l'emprise d'un site (démarche Plan de Gestion) ou l'extérieur de l'emprise d'un site (Interprétation de l'Etat des Milieux). Elles présentent une partie commune, le schéma conceptuel.

Les différentes étapes des démarches sont les suivantes :

- Etat des lieux et schéma conceptuel : Il comprend un bilan sur les sources de pollution, leurs voies de transfert et les enjeux à protéger, via des études documentaires et des investigations de terrain. Puis le schéma conceptuel est élaboré, il permet d'identifier et d'évaluer de manière qualitative les risques associés aux pollutions présentes.
- Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) : Elle est réalisée si le schéma conceptuel

met en avant des risques potentiels hors du site. Elle vise à vérifier que l'état des milieux hors du site est compatible avec leurs usages actuels. Elle comprend des investigations de terrain hors du site et une évaluation des risques : par comparaison avec les valeurs réglementaires existantes et par des calculs de risques sanitaires selon les grilles de calcul IEM. Si l'état des milieux n'est pas compatible, un plan de gestion doit être élaboré.

- Plan de Gestion : Il est élaboré si des pollutions concentrées et/ou des risques sur site sont mis en évidence dans le schéma conceptuel, ou suite à une IEM. Il vise à définir les modalités de gestion permettant de répondre au double objectif de maîtrise des sources et des impacts : il s'agit d'un plan d'action pour éliminer les pollutions concentrées, si possible, et dans tous les cas pour garantir ou rendre un site compatible avec ses usages et son environnement. Il comprend la proposition de mesures de gestion, leur comparaison par un bilan coûts-avantages, la validation des solutions retenues par une Analyse des Risques Résiduels.

Les mesures de gestion peuvent inclure des dépollutions, confinements, dispositions constructives, servitudes, surveillances. La gestion des terres excavées est également abordée.

- Suite de ces études : En fonction des situations, la suite de ces études est : la réalisation des mesures de gestion, la mise en place de surveillances (air, eau...) et de servitudes.

## ÉLÉMENTS CLÉS

**Démarche** nationale de gestion des sites et sols pollués

**Objectif** : évaluer la situation, élaborer un plan d'action pour rendre un site compatible avec ses usages et son environnement, assurer la mémoire du site

Principe : Etude documentaire et diagnostics **Schéma conceptuel**, Interprétation de l'Etat des Milieux, Plan de Gestion (dont bilan coûts-avantages et Analyse des Risques Résiduels).

Durée : **2** mois à **1** an



## CONTACT

SITA Remediation SAS  
17, rue du Périgord  
69330 MEYZIEU  
Tel : +33 (0)4 72 45 02 22  
Fax : +33 (0)4 78 04 24 30  
[www.sitaremediation.fr](http://www.sitaremediation.fr)